

DEC151728INSU

Décision portant création de la fédération de recherche FR3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE ;
LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ;**

Vu le décret n°70-1290 du 23 décembre 1970 modifié portant érection d'universités et instituts nationaux polytechniques en établissements publics à caractère scientifique et culturel ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°84-723 du 17 juillet 1984 modifié portant transformation de l'Université Pierre et Marie Curie en Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu le relevé des délibérations du Conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie en date du 12 mars 2012, relatif à l'élection de M. Jean Chambaz aux fonctions de Président de l'Université Pierre et Marie Curie ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Création

Dans le cadre de la contractualisation avec la vague D, la présente fédération de recherche n°3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer est créée à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2018, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Pour l'Université Pierre et Marie Curie, cette unité est rattachée à :
Vi ce-présidence Recherche et innovation

Pour le CNRS, cette unité est rattachée à :
Instituts principaux : INSB, INSU, INEE.
Délégation régionale : Languedoc-Roussillon (DR13)
Sections : 22 – 19 – 30

Etablissements partenaires : Université Pierre et Marie Curie, Centre national de la recherche scientifique.

Article 2 : Objet

Elle a pour objet de développer les synergies possibles entre les cinq (5) grandes missions du site que sont la recherche, l'observation, la formation, l'accueil et la diffusion des connaissances entre les différentes structures de recherche et de service présentes sur le site de Banyuls et de créer les conditions d'une plus grande synergie entre les unités de recherche et de service de la station afin d'augmenter les performances, l'attractivité et la visibilité de la station.

Article 3 : Nomination

M. Vincent Laudet, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur de cette unité pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 4 : Publication

Le président de l'Université Pierre et Marie Curie et le président du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2015



Le président de l'Université
Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



Le président du CNRS
Alain Fuchs